

Les saisons de **BONNUT**

N° 2
Hiver
1996

BULLETIN
MUNICIPAL

Le pauvre pèlerin de passage, reconnaîtra, sur notre carte de vœux, Claude Demarsan, le maire honoraire et, à droite, Jean Poeydarrieu, le maire en exercice depuis l'année dernière.



*Bonne année
1996
à tous les
habitants de
Bonnut*

L'HIVER est là, la pluie, le froid parfois ; prenons le temps de revenir sur ce qui a été fait durant la saison écoulée, nous voulons dire depuis le n° 1 de notre journal qui, au-delà de l'information sur les débats municipaux, était construit autour de l'actualité du moment. C'était la rentrée, alors on a parlé de l'école. Il y avait aussi des informations pratiques qui sont toujours utiles sur les ressources associatives de la vie du village et la page culturelle avec les différentes idées sur l'origine de Bonnut.

L'hiver est là, mais plus pour longtemps, les jours vont rallonger, c'est le moment de faire des projets avec un objectif principal clair : développer ce qui rend la vie agréable à Bonnut.

Au sein du conseil municipal, des propositions d'actions ont été faites d'abord pour aménager les locaux de la mairie et rendre plus commode le travail du conseil municipal et de notre secrétaire. Son travail sera d'autant plus efficace, pour les démarches administratives, qu'elle sera bien installée et équipée. Cet aménagement sera un moyen supplémentaire pour animer la vie de notre village.

Nous allons essayer, en même temps, d'interroger les jeunes qui mettent du mouvement et qui assurent l'avenir.

Nous sommes convaincus qu'ils aimeront d'autant plus leur commune qu'ils auront participé à son évolution. Quelques-uns ont pris la parole dans ce numéro et nous espérons que les autres seront encouragés à s'exprimer dans les prochains bulletins.

La salle des sports est un des lieux de rencontre des jeunes, nous voudrions la rendre plus accueillante et plus confortable : il faudrait construire une isolation thermique et phonique sous le toit, c'est le second projet mais il risque d'être un peu gros pour notre budget.

Pour assurer son avenir, notre commune va être amenée à rentrer dans une « communauté de communes ». Il s'agit de travailler ensemble avec les communes voisines pour ne pas se retrouver isolés pour les questions qui dépassent le cadre du territoire communal. Le problème des chemins, traité dans ce journal, est à mettre dans la catégorie des programmes intercommunaux pour le futur.

Nous formons des vœux pour la réussite de ces projets, vœux qui seront d'autant plus sûrement exaucés que nous serons nombreux à les soutenir.

Le maire et le conseil municipal présente ses meilleurs vœux à tous les Bonnutiens pour une heureuse année 1996.

La voirie : une bien lourde charge pour la commune !

Nous allons traiter, aujourd'hui, d'un sujet qui alimente beaucoup de conversations parmi les Bonnutiens et qui suscite bien des polémiques, je veux parler des routes et chemins communaux. Sujet intarissable.

Chacun d'entre nous connaît très bien notre commune et nous savons tous qu'elle est très étendue. Mais saviez-vous qu'elle couvre une superficie de 22,01 kilomètres carrés ? Soit 2201 hectares ! Avec une telle surface, elle se place en troisième position dans le canton ! Derrière justement Orthez, qui en représente le double, et Sault-de-Navaillès à peine plus que Bonnut. À l'inverse, Bonnut fait partie des communes ayant la plus faible densité de population, ce qui la situe, avec ses 31 habitants au kilomètre carré, également en troisième position derrière Balansun qui a une superficie de moitié inférieure à la nôtre et Saint-Girons. À part une concentration au bourg, les habitants, du fait de l'activité principalement rurale de notre commune, sont disséminés sur toute cette surface.

Au fur et à mesure des temps, nos aïeux ont mis en place tout un réseau de chemins, une véritable toile d'araignée. Certains sont devenus des routes afin de faciliter la communication, d'autres ont été complètement abandonnés et sont, aujourd'hui, impraticables. Malgré tout, en 1995, la longueur totale des voies communales atteint le chiffre de 47 kilomètres ! C'est presque la distance de Bonnut à Pau en passant par Orthez ! Impressionnant, tout de même ! Bien entendu, toutes les routes que vous empruntez pour vous déplacer ne sont pas à la charge de la commune. Heureusement ! Ainsi, les départementales : la D. 46, qui va d'Orthez à Amou et qui se sépare en D. 21 vers Amou et D. 7 vers Pomarez ; la D. 56, qui vient d'Orthez et traverse le bourg ; la D. 947, qui relie Orthez à Dax, et passe sur la commune en quelques endroits, aux limites de Bonnut et Saint-Boès, sont à la charge du département. Pourtant, la commune peut demander à la Direction départementale de l'Équipement d'intervenir sur ces tracés, si, pour des raisons identifiées, une action est à faire. C'est ainsi que le maire a demandé à un représentant de la D. D. E. de venir étudier, en collaboration avec la commission Voirie, un aménagement de la sortie du bourg vers Orthez, ayant pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et d'augmenter la sécurité des piétons.

Devant un tel constat, nous pouvons entrevoir que les routes et chemins communaux sont une préoccupation très importante pour la Municipalité. La commission Voirie et Chemins, que nous vous avons présenté dans le dernier numéro de notre journal, sous la houlette de Roland Lagouarde à la lourde

tâche d'étudier tous les problèmes que cela engendre. Et l'affaire est de taille !

Nos chemins, sont-ils adaptés aux temps modernes ?

Les routes et les chemins subissent, régulièrement, et c'est inévitable, une érosion naturelle : pluies, chutes de branches ou d'arbres, écoulement d'eau, mais aussi artificielle, c'est-à-dire une usure due au passage des véhicules de toutes sortes. Ces dégradations sont continues mais inégales suivant les endroits. Certains facteurs sont aggravants. Par exemple, les graviers, ou la terre apportée par les roues d'engins agricoles, produisent un effet de frottement sous les roues des véhicules, telle une râpe. Cela peut vous paraître insignifiant, mais la répétition de ces phénomènes entraîne des dégâts profonds. Le sous-sol est, également, un élément qui joue un rôle très important dans la solidité d'une route. Si le sous-sol est argileux, l'ensemble du terrain aura tendance à se modeler et se déformer avec les variations d'humidité de la terre, ce qui, inmanquablement, va produire une déformation de la chaussée. Dans ce cas-là, il faut faire une réparation en profondeur en enlevant le plus d'argile possible et en comblant avec des cailloux, sinon les réparations ne tiendraient que très peu de temps. Nous avons des exemples de ce type de dégradation sur la voie communale N° 115, de Pédebosq, qui vient d'être réparée cette année et, également, sur la voie qui rejoint Sallespisse au niveau de Lalodge. Sur les lieux, on peut facilement constater les plis formés par la chaussée sous le poids des véhicules dont les roues passent aux mêmes endroits.

Plusieurs constatations se font rapidement en observant la déformation des voies. Les causes principales sont le passage de véhicules à fort tonnage et de gabarit important. L'avancée technologique a vu l'apparition d'engins agricoles aux dimensions tellement imposantes que les routes actuelles ne sont plus adaptées à ce trafic. Aujourd'hui, la largeur des voies est insuffisante, les roues de ces machines empiètent sur les bordures des chaussées de chaque côté. Cela entraîne une fragilisation des accotements et une accélération de l'érosion de la partie goudronnée. Quels en sont les remèdes ? Faut-il interdire la circulation des camions et des machines ? C'est pratiquement impossible. Cela reviendrait à arrêter l'économie de la commune. Cependant, il faut savoir que le maire pourrait, d'une manière temporaire ou permanente, interdire l'usage, de tout ou partie, du réseau des voies communales aux catégories de véhicules dont les caractéristiques seraient incompatibles avec la constitution de

ces voies, et notamment, avec la résistance et la largeur de la chaussée ou des ouvrages d'art que sont les ponts, par exemple. Sur la voie Pédebosq, il a fallu interdire, par implantation de panneaux, le passage aux véhicules de plus de 6 tonnes. Le passage de ces véhicules de fort tonnage, avait dégradé la chaussée de manière importante. De plus, l'étroitesse du lieu et le manque de visibilité due au relief en faisait un accès dangereux. Ici, la déviation fut possible sans trop de gêne pour les usagers mais il n'est pas aisé de résoudre ce type de problème en d'autres lieux. Il faut donc essayer d'adapter le réseau pour supporter le trafic actuel dans la mesure où il est possible de le faire.

Parlons chiffres

Comme vous vous en doutez, l'entretien de toute cette infrastructure est une charge très lourde dans le budget de notre commune. C'est avec une attention particulière que le conseil municipal traite ce sujet car les sommes d'argent nécessaires sont très importantes. Chaque année, il faut étudier de nouveaux chantiers. En 1995, par exemple, des devis ont été demandés pour la réalisation de travaux sur les voies communales numéros : V. C. 5 (au niveau Bayle-Larrouture), V. C. 10 (Largèler-côte de Montargon), V. C. 16 (arrue de Manes), V. C. 19 (Peletach-Lalanne), V. C. 9 (Lalodge vers Sallespisse), V. C. 8 (Labat), la côte de Berdou et près du lotissement de la Redoute. Le montant total de ces devis atteint la somme de 491 997 francs. Tout n'a pas été fait, il faudra étaler dans le temps, mais il y a quand même urgence. Certes, l'État subventionne les travaux de remise en état et d'amélioration des voies communales, y compris le renouvellement des couches de surface, c'est-à-dire les revêtements généraux à émulsion de bitume, mais à la cadence d'un tous les dix ans seulement. En outre, tout n'est pas subventionnable, sont exempts : les trottoirs, les regards, l'éclairage, les fossés, les panneaux de signalisation, etc. De plus, le calcul du taux de subvention est relativement compliqué car, dans ce calcul, entrent : la longueur du réseau des voies communales, le nombre d'habitants, également, la dette de la commune. Le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple), qui a en charge la base de loisirs et la voirie au niveau du canton, nous a attribué une subvention à hauteur de 50 % des travaux. Les subventions ne seront versées que sur justification de la dépense et dans la limite du maximum attribué. La demande devant en être faite par délibération du conseil municipal, accompagnée d'un devis estimatif détaillé. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut financer ce qui reste.

Conseil municipal

Séance du 5 octobre 1995

Présents : M. Jean Poeydarrieu, M^{mes} Nadine Forsans, Pierrette Lapeyre, MM. Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Bernard Tastet, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Guy Dubrasquet, Alain Laborde, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, André Marladot.

Absente excusée : M^{me} Alberte Lapos.

Le conseil municipal a proposé une rencontre de concertation avec les locataires des logements situés au groupe scolaire pour définir clairement les conditions de construction d'une clôture de séparation entre les deux jardins attenants aux bâtiments. Celle-ci devra être facilement amovible pour permettre le passage d'engins pour travaux.

Le conseil municipal, vu le programme important des travaux de voirie (cf. détail dans numéro précédent) décide de confier aux entreprises désignées par le SIVOM les plus mauvais tronçons restant à réaliser, soit une partie de l'arrue de Manes, le tronçon route de Sallespisse et le chemin de Berdou.

Depuis plusieurs semaines, la commission voirie étudie une solution pour résoudre un problème d'écoulement d'eau entre les parcelles de MM. Claverie Jean-Yves et Colomé Gilbert. Après concertation entre les diverses parties concernées, discussion et vote, le conseil municipal décide l'allongement du drain par son passage sous le chemin communal.

De nombreuses plaintes de riverains font apparaître une vitesse excessive dans le bourg. Il a été décidé d'inviter les responsables de l'équipement à venir sur place, avec la commission des chemins afin de trouver une solution à ce réel problème : trottoirs, jardinières, ralentisseurs, bandes résonnantes sont évoqués. Toutefois, toutes les signalisations et tous les aménagements ne feront rien sans civisme et responsabilité de la part de chacun.

Le Conseil adopte les tracés de chemins de randonnée définis par les commissions des chemins et de l'environnement. Trois boucles de une heure et demie à trois heures sont ainsi proposées pour faire partie de l'itinéraire cantonal. D'autre part, le maire informe le Conseil municipal de la mise en œuvre d'une procédure d'actualisation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Il est donc décidé d'adhérer à ce projet et d'inscrire des chemins ruraux, propriété privée de la commune, en vue de leur préservation et de leur valorisation touristique.

La dénomination des voies communales, des maisons, des terres est une partie de notre patrimoine. La question est posée de

savoir comment le conserver et le mettre en valeur.

L'absence de Bernard Brisé, pour raison de santé, et la charge importante des travaux (entretien bâtiments, voirie...) nécessite l'embauche temporaire d'une troisième personne, bénéficiant d'un contrat emploi solidarité (C. E. S.). Un dossier de recrutement, pour une durée d'un an à mi-temps, sur notre commune, sera donc déposé auprès de l'A. N. P. E. de Mourenx qui fera le nécessaire.

Lors d'une réunion des maires, des présidents de structures intercommunales, des conseillers régionaux, des conseillers généraux, qui s'est tenue à Mont le 9 mars 1995, les participants ont décidé de proposer à leur assemblée respective la création d'un syndicat mixte des cantons d'Arthez-de-Béarn, Lagor, Orthez et Monein regroupant cinquante-deux communes, qui aurait pour objet l'élaboration d'un projet collectif de développement (P. C. D.). Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adhérer à ce syndicat mixte dont il approuve sa situation géographique et les statuts.

Le tarif 1995-1996 d'inscription à l'école de musique est fixé à : 500 F pour un enfant, 700 F pour deux enfants, 800 F pour trois enfants. Neuf élèves seulement sont inscrits pour l'année 1995-1996, le conseil municipal devra donc réfléchir sur le devenir de cette école et de son financement (48 000 F pour l'année 1995).

Travaux divers : la porte d'entrée de la maison Tilh doit être changée ; l'entreprise I. E. A. va être contactée pour la révision de l'ensemble de l'éclairage communal.

Séance du 9 novembre 1995

Présents : M. Jean Poeydarrieu, M^{mes} Nadine Forsans, Pierrette Lapeyre, MM. Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Bernard Tastet, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Guy Dubrasquet, Alain Laborde, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, André Marladot.

Absente excusée : M^{me} Alberte Lapos.

Le budget supplémentaire de l'année 1995 proposé par la commission des finances est adopté à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions). Comme chaque année à pareille époque, après avoir établi une situation financière réelle en éditant le compte administratif, le budget supplémentaire permet de compléter certains postes qui pourraient être insuffisants pour terminer l'année, en intégrant les excédents de l'année précédente.

Lotissement communal, à ce jour un seul lot a été vendu, pour favoriser la construction, une opération promotionnelle est proposée en baissant le prix à 10 F le m² T. T. C. Dans le désir d'aider particulièrement les Bonnutiens, cette offre leur est réservée jusqu'au 31 mars 1996, au-delà elle sera étendue à tous les intéressés. Quatre lots de 1 540, 1 665, 1 670 et 1 780 m² sont disponibles.

Salle polyvalente : l'étude de l'isolation thermo-acoustique suit son cours, quelques devis sont parvenus, d'autres vont suivre ainsi que ceux concernant la réfection de l'éclairage et la pose d'un filet ou d'un grillage protégeant le nouveau plafond.

L'aménagement des cuisines donne satisfaction, toutefois il faudrait reboucher les murs et les repeindre. Les employés communaux prendront en charge cette opération.

Au niveau de l'entretien, il est rappelé qu'une heure par semaine est prévue par la commune pour le nettoyage des vestiaires, et que chaque association doit veiller à la propreté des locaux après utilisation. De plus, il

	Budget primitif	Budget supplém.
Dépenses de fonctionnement	1 814 585	176 377
Denrées et fournitures	51 500	
Frais de personnel	625 000	24 000
Impôts et taxes	10 500	600
Travaux et services extérieurs	195 000	129 000
Participations et contingents	367 856	5 000
Allocations et subventions	18 000	114
Frais de gestion et transports	86 729	4 663
Frais financiers	186 000	
Excédents de fonct ^{ment} capitalisés	274 000	13 000
Recettes de fonctionnement	1 814 585	176 377
Produits de l'exploitation	81 556	
Produits domaniaux	74 250	
Produits financiers	1 500	
Remboursements subventions	16 000	20 000
Dotations versées par l'État	661 770	8 000
Impôts indirects	47 500	8 500
Contributions directes	810 009	
Travaux équipement en régie	10 000	
Résultats antérieurs	112 000	139 877
Dépenses d'investissement	424 143	18 000
Emprunts et dettes	93 500	
Dettes à long ou moyen terme	115 000	
Immobilisations	115 855	150
Immobilisations en cours	86 420	17 850
Prêts avancés et créances	10 868	
Titres et valeurs	2 500	
Recettes d'investissement	424 143	18 000
Budget, compte d'investissement	13 179	
Dotations	95 000	5 000
Réserves	274 000	13 000
Participation à travaux d'équipement	21 264	
Immobilisations	15 000	
Prêts avancés et créances	5 700	

est demandé aux personnes d'éteindre les lumières.

Le maire signale que sept enfants de la commune ont fréquenté le centre aéré de Mounicq pendant les vacances de Pâques et d'été, soit une durée de trente-sept jours. Il propose avec l'accord de la commission des finances une participation de vingt-deux francs par jour. À la suite de cette proposition, le Conseil décide d'attribuer au centre aéré de Mounicq, une subvention de 814 F pour l'année 1995.

La loi sur l'eau, de 1992, impose l'assainissement des territoires des communes dans les dix ans. C'est pourquoi, le syndicat d'adduction d'eau potable de la région d'Artix envisage d'aider les communes adhérentes à en gérer les conséquences et notamment le contrôle de la conformité des installations sur la commune. Le Conseil, favorable à la création d'un tel syndicat donne son accord pour l'adhésion de la commune de Bonnut. Pour siéger au futur comité il a désigné Jean Poeydarrieu et Alain Laborde en tant que délégués titulaires et Bernard Tastet en tant que délégué suppléant.

Questions diverses :

Le parc de stationnement Crépou, près de l'église Saint-Martin, n'est pas encore signalé, ceci sera fait par la pose d'un panneau indicateur.

Séance du 13 décembre 1995

Présents : M. Jean Poeydarrieu, M^{mes} Nadine Forsans, Pierrette Lapeyre, MM. Jean Lacazedieu, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Guy Dubrasquet, Alain Laborde, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, André Marladot.

Absents excusés : M^{me} Alberte Lapos, MM. Jean-Michel Brasquet, Bernard Tastet, Serge Destugues ayant donné procuration à André Marladot.

Transformation du SIVOM en SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique)

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé de créer un Syndicat à vocation unique (Base de plein air et de loisirs).

Par délibération du 12 décembre 1995, le comité syndical du SIVOM d'Orthez a décidé :

— de transformer, à compter du 1er janvier 1996, le SIVOM en SIVU ayant pour seule compétence la base de plein air et de loisirs ;

— de dénommer ce syndicat : SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique, base de plein air et de loisirs) ;

— que le SIVU assurera, jusqu'à leur

échéance, la gestion des emprunts antérieurement contractés par le SIVOM pour la voirie. Chaque commune continuera, comme par le passé, à lui verser les participations qui lui incombent à ce titre ;

— autres dispositions : les délégués au SIVU sont ceux désignés au SIVOM ; le siège du SIVU est fixé à la base de loisirs ; les réunions ont lieu au siège ou dans l'une des communes membres ; les fonctions de comptable du syndicat seront assurées par le percepteur d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable pour adhérer à ce syndicat.

Création de la Communauté de Communes du canton d'Orthez

Suite à la réunion des maires et adjoints du canton d'Orthez, qui s'est tenue le 6 décembre à Orthez, le maire fait part du projet de la création d'une communauté de communes dont les statuts seraient les suivants :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 1996, entre les communes de Baigts-de-Béarn, Balansun, Bonnut, Castétis, Lanneplà, Orthez-Sainte-Suzanne, Puyoô, Ramous, Salles-Mongiscard, Sallespisse, Saint-Boès, Saint-Girons, Sault-de-Navailles, une communauté de communes dénommée Communauté de communes du canton d'Orthez.

Art. 2. — La communauté est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. — Son siège est situé à la mairie d'Orthez.

Art. 4. — La communauté de communes a pour objet :

1) Aménagement de l'espace :
— schéma directeur ou schéma de secteur ;
— création de zone d'aménagement différé (Z. A. D.) ;

— programmes locaux d'habitat ;
— création de zones d'activités ;

2) Développement économique :
— projet collectif de développement (P. C. D.) ;

— gestion de zones d'activités ;
— aide au syndicat chargé de la base de plein air et de loisirs en cas de difficultés financières liées à des intempéries exceptionnelles.

3) Voirie : Travaux d'investissement.

Art. 5. — La communauté de communes est administrée par un conseil de trente-sept membres, composé de délégués titulaires et suppléants, élus par chaque commune associée. La répartition des délégués est fixée comme suit : deux délégués pour les communes de moins de 1 001 habitants, un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants supplémentaires (la population prise en compte est la population municipale totale résultant du dernier recensement connu au jour du renouvellement du Conseil soit : 12 délégués pour Orthez-Sainte-Suzanne, 3 pour Puyoô et 2 délégués pour les autres communes.

Chaque commune élira un nombre iden-

tique de délégués suppléants ayant voix délibérative en cas d'absence du titulaire.

Art. 6. — Le Conseil de communauté élit en son sein un bureau composé au total de 15 membres représentant toutes les communes du canton. Il comportera : un président, présidents délégués, vice-présidents, rapporteurs, secrétaires, présidents de commissions, membres...

Art. 7. — Le Conseil se réunit au siège de la Communauté, chef-lieu, ou dans l'une des communes membres.

Art. 8. — Les fonctions de comptable de la Communauté seront assurées par le percepteur d'Orthez.

Après débat, le conseil municipal décide d'adhérer à la Communauté, d'adopter les statuts ci-dessus et nomme après élection Jean Poeydarrieu et Jean Lacazedieu pour siéger au Conseil en tant que délégués titulaires et Roland Lagouarde et Henri Brisé en tant que suppléants.

Questions diverses

Après étude des différents devis, le coût approximatif pour l'isolation thermo-acoustique du hall des sports s'élève à 317 173 F (T. T. C.), voici le détail (donné H. T.) :

Isolation et filet protecteur . . .	214 096 F
Peinture	11 400 F
Frais d'électricité	37 500 F

Étant donné le coût global important de ces travaux, il est envisagé de solliciter une subvention dans le cadre de la D. G. E. (dotation globale d'équipement). Un dossier sera donc constitué et déposé auprès de la préfecture.

Le Conseil décide de contacter l'architecte de la maison des communes, M. Fernandez, pour étudier quelles seraient les possibilités de réaménagement de la mairie et du logement attenant.

Réservé aux Bonnutiens

Vente de bois de chauffage sur pied

Le dimanche 4 février
à 9:00 h
au bois communal de Labiète

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal trimestriel
Mairie de Bonnut 64300
Directrice de la publication : Nadine Forsans
Imprimerie Moulia Frères à Orthez
Dépôt légal à parution

Qui sont les Bonnutiens ? Comment vivent ils ?

Où est notre jeunesse ?

Pour les *Saisons de Bonnut*, nous allons aller à la rencontre des habitants de notre commune pour les interroger sur leur vie à Bonnut et leur perception de notre village.

En avant-propos, nous publions le résultat du recensement de 1990 (le dernier).

	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Par catégories d'âge			
0-19 ans	157	83	74
20-39 ans	181	94	87
40-49 ans	78	41	37
50-59 ans	86	43	43
60-74 ans	110	57	53
75 et +	70	25	45
La population totale est de	682	343	339

23 % de la population dans la première catégorie ;

26 % de la population dans les deux dernières.

Au-delà des chiffres bruts, il nous paraît intéressant de faire parler les gens de leur situation. Pour notre premier rendez-vous, nous avons rencontré deux jeunes :

Stéphane Bernadiou 18 ans et Simon Boutet 19 ans.

Dimanche 11 heures, contents d'avoir gagné le match de la veille, ils se prêtent au jeu. Tous deux ont un certain nombre de points communs :

— ils sont étudiants ;

— ils habitent chez leur parents à Bonnut ;

— ils jouent au basket à Bonnut-Sport ;

— ils sont électeurs à Bonnut.

Nous leur avons posé quelques questions.

— *Quelles études faites-vous ? Avec quel projet professionnel ?*

Stéphane. — Je suis étudiant en première année de médecine à Bordeaux. Après cette première année, je voudrais intégrer l'école de kiné pour trois ans d'études.

Simon. — Je suis en terminale génie civil au lycée Canton à Anglet. Après le bac, je souhaite faire un B. T. S. (brevet de technicien supérieur) dans cette spécialité, pour travailler ensuite dans un bureau d'études pour les travaux publics.

— *Vous vivez à l'extérieur de Bonnut le plus souvent ?*

Simon. — Je suis interne à Anglet et je sors peu le mercredi... Je reviens à Bonnut le samedi après-midi et le dimanche. J'aime bien le calme. Ici, pour moi, c'est l'aération dont j'ai besoin.

Stéphane. — À Bordeaux, j'habite un studio. J'aime bien la ville, le monde. Il y a plein de choses à faire, plein de possibilités de sortir : ciné, matches de foot, avec des copains.

— *À quoi consacrez-vous votre week-end ?*

Stéphane. — Je m'arrange pour faire mon travail dans la semaine à Bordeaux,

le week-end est réservé au repos, au basket et aux copains qui sont très importants pour moi.

Simon. — J'ai cours le samedi matin, le week-end est en fait très court, la dominante est le basket : en tant que joueur mais aussi en tant qu'arbitre.

— *Pas de sorties ?*

Les deux. — Assez peu en fait pendant l'année, on rencontre les copains. Les sorties, c'est plutôt l'été : les fêtes dans la région. On a prévu de réveiller avec les potes.

— *Comment vous situez-vous dans la vie du village ?*

Simon. — Grâce à ma participation à plusieurs groupes : le basket, la paroisse, le volley, je connais pas mal de gens d'un peu toutes les générations.

Stéphane. — À part le basket, j'ai peu d'implication dans la vie du village. Mais ça correspond bien à mon caractère plutôt indépendant. En fait, ça ne me manque pas. Avec les autres jeunes de ma classe, j'ai des contacts seulement avec certains. Le côté anonyme de la grande ville me convient assez bien.

— *Et par rapport aux affaires municipales, au Conseil ?*

Stéphane. — Le Conseil se débrouille : je n'ai pas de curiosité ni de questions, ni, en fait, de connaissances sur ses missions et son rôle. En fait, je suis très passif même si je suis inscrit sur la liste électorale et si j'ai voté.

Simon. — C'est pareil pour moi, je ne me sens pas impliqué dans ces questions.

— *Êtes-vous impliqués dans des associations ou groupes ?*

Simon. — Oui, au lycée, dans le foyer.

Stéphane. — Non plus aujourd'hui, je me suis impliqué au foyer quand j'étais au lycée.

Simon. — Je me sens concerné par les problèmes des étudiants et j'ai manifesté à Bayonne pour obtenir des moyens supplémentaires.

Stéphane. — Moi aussi je me sens concerné, mais la fac de médecine ne participe pas aux mouvements actuels.

— *Pendant les vacances, comment utilisez-vous votre temps ?*

Stéphane. — En 95, j'ai travaillé un mois à Paris, où vivent mon frère et ma sœur pour me faire un peu d'argent. Puis, avec les copains, piscine, fronton, plage...

Simon. — Je ne suis pas parti en 95 avec mes parents, j'ai préféré rester ici pour profiter de mes copains ici et à Orthez. L'été est long, certains jours j'ai ressenti un peu d'ennui. Mes parents m'ont prêté leur voiture, ça permet de faire plus de choses.

Stéphane. — Avec une voiture, on est un peu plus indépendant, je viens juste d'avoir mon permis.

— *Avez-vous lu les Saisons de Bonnut ?*

Les deux. — Oui, je l'ai lu à la maison.

Stéphane. — A priori, ça ne m'intéresse pas trop. J'y ai quand même découvert des associations bonnutiennes. Je ne pensais pas qu'il y en avait autant. Bonnut est quand même vivant.

Simon. — J'ai découvert l'histoire de Bonnut et l'origine de son nom, c'est intéressant et également l'existence de l'association « les aînés dans l'école ».

Stéphane. — S'agissant de l'école, j'ai envie de dire que le fait d'avoir fait une scolarité dans une petite école est un élément que j'ai beaucoup apprécié. Il me semble que ce sont de bien meilleures conditions que dans les grandes villes où je sens une autre mentalité (violence notamment).

— *Que souhaitez-vous ajouter ?*

Stéphane. — En fait, on est assez passif par rapport à des organisations collectives. Il me semble que les filles sont plus impliquées, font plus de projections sur l'avenir. Nous, on en fait assez peu.

Simon. — Notre principale préoccupation, c'est notre avenir professionnel, faire des études qui vont pouvoir déboucher sur un travail... plutôt dans la région. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est quand même angoissant.

— *Pensez-vous qu'à Bonnut, il vous manque quelque chose ?*

Les deux. — Non, on y trouve ce qui nous convient. Pour le ciné, les concerts et le reste, on ne peut le trouver ici, on va à Orthez ou dans la région. Pour la musique, on est plutôt rock et blues que rap et reggae.

— *Vous n'avez jamais pensé à en organiser ?*

— Non, ça ne nous paraît pas possible ici.



Negro spirituals et chansons swing

le dimanche 4 février à 17 h, en l'église Sainte-Marie

DANS le cadre de la manifestation « Jazz Naturel », qui va se dérouler du 2 au 11 février dans le canton d'Orthez, nous accueillerons, à Bonnut, le dimanche 4, à 17 heures, deux formations qui produiront un spectacle de très grande qualité musicale.

D'abord, le groupe **ARIOSO**. C'est un ensemble choral d'une quarantaine d'éléments sous la direction d'Hélène Pereira, accompagné au piano par Didier Datcharry, professeur à l'école de musique d'Orthez. Arioso s'est produit, récemment, en l'église Saint-Pierre et en l'église Sainte-Cécile le 3 décembre dernier, en première partie, avant l'Harmonie. Mais, pour notre soirée spéciale jazz, Arioso nous offrira des chants negro spirituals dont la plupart sont des grands classiques de la musique noire avec des rythmes chaleureux et entraînants tel que *Nobody Knows* ou *Jacob's Ladder*. C'est un groupe dont la réputation n'est plus à faire puisqu'elle va même au-delà de nos frontières. En effet, en été 94, ce groupe fit une tournée triomphante en Bavière et ils partiront, en juillet, dans une tournée au Québec.

Ensuite, en seconde partie, nous verrons **FORMULE QUATRE**. Groupe parisien de chansons swing, formé de quatre musiciens chanteurs : Gérard Siffert à la trompette, Francis Guéro au trombone, Christophe Davot à la guitare et Gilles Chevaucherie à la contrebasse, mais, signe d'originalité, pas de piano, de batterie, ni d'anches. Ce quartet s'inscrit dans la plus traditionnelle lignée des Golden Gate Quartet, Louis Armstrong, Bill Coleman ou Mills Brothers sans tomber dans une imi-

tation servile ni dans la banalité. Ils vous offriront un spectacle rythmé mais jamais monotone. Vous serez portés par le charme de la sonorité de leurs instruments où la guitare installe la vie, la contrebasse transfère la chaleur, la trompette donne la force et le trombone ses sentiments. Leurs voix rappelant la plus pure tradition des chanteurs de jazz classiques évoquent l'héritage des années quarante. Leur talent, offrant un cocktail de spontanéité et d'enthousiasme, est mis au service d'une musique chaleureuse pleine d'humour et de tendresse qui fait le régal de tous les publics amateurs de bonne musique.

Formule Quatre sont parmi les artistes ayant la plus grande renommée internationale de cette manifestation Jazz Naturel. Leurs qualités musicales évidentes leur permet de se produire sur les plus grandes scènes d'Europe.

Des émissions radiophoniques sur Radio France Pau-Béarn seront organisées pour promouvoir ce festival avec : des interviews en direct, les 27 janvier et 3 février, de 10 h 30 à midi, des messages publicitaires et des passages d'extraits des différents concerts à partir du 15 janvier. Des rendez-vous à ne pas manquer, également, du 29 janvier au 2 février pour gagner des bouteilles ou des places de concert.

Tarifs groupe, enfants, scolaires, étudiants, chômeurs.

Venez nombreux, vous ne le regretterez pas !

Ua annada de mei

LES années se succèdent et se ressemblent, les saisons continuent toujours à rythmer la vie de nos campagnes. Mais, si on regarde l'évolution sur quelques dizaines d'années, les bouleversements peuvent être considérables.

Il y a une trentaine d'années, près de cent-vingt élèves fréquentaient l'école communale, les familles de plus de quatre enfants étaient monnaie courante, et beaucoup y restaient jusqu'à quatorze ans. Cela fait un sacré contraste avec les quarante élèves présents actuellement. Cependant, la vitalité de l'école s'est encore manifestée autour de l'arbre de Noël et du repas très convivial qui clôtura la soirée.

Mais, si l'école se vide, les salles des restaurants et les cars des voyages se remplissent de papis et de mamies et ce sont plus de cent joyeux compagnons qui se retrouvent régulièrement pour rire, se restaurer ou se promener. Cent soixante personnes sont inscrites au club Lo Tuc e l'Orsòu, eux qui, dans leur jeunesse, n'ont pas souvent franchi les frontières du département et dont le travail était le compagnon permanent, savourent à présent une retraite bien méritée.

Des retraités pour qui toutes les occasions de faire la fête sont bonnes et c'est chez Martine qu'ils se sont retrouvés pour fêter les noces d'or de Roger et Albertine Molia, Pierre et Ginette Vanhove puis de Jojo et Noëlie Miqueu.

Nous souhaitons à ces toujours jeunes couples de savourer de nombreuses soirées au coin du feu.

Des deuils

Malheureusement, du vieillissement de la population du village découlent naturellement de nombreux décès, et ce sont douze Bonnutiens dont trois résidant à l'extérieur qui nous ont quitté cette année :

- Pierrette LACLAU, le 6 janvier ;
- Jean LARROUTURE, le 9 janvier ;
- René BOUTET, le 12 février ;

- Ramélie SAINT-PAUL, veuve Claverie le 21 juin ;
- Joseph LANABRAS, dit Jo, le 27 juin ;
- Gilbert GARDÈRES, le 16 septembre ;
- Marie CLAVERIE, le 29 septembre ;
- Raymond LUQUET, le 15 octobre ;
- Georges MESSENGER-CAZANAVE, le 30 octobre ;
- Marie LESBORDES, veuve Lamarque, décédée le 31 janvier à Pomarez ;
- Gabriel LASSERRE décédé le 1^{er} février à Orthez ;
- Isabelle PICART ANDARRA, veuve Colomé, décédée le 18 juin à Dax.

Des joies

Mais heureusement que quelques jeunes relèvent le défi, et c'est avec joie que nous saluons le mariage à Bonnut de :

- Céline POPULUS avec Joseph DUARTE AZEVEDO ;
- Sylvie TASTET avec François LAIGNAU ;
- Patrick HOURDEBAIGT avec Laurence PERRIER, le 30 septembre à Saint-André-de-Seignaux (40) ;
- Valérie PALA avec Jean-Michel AUBRY, le 8 juillet à Amou (40) ;

Six naissances ont également rajeuni notre village :

- Thomas LARROUTURE, le 24 juin ;
- Joris DORÉ, le 28 juin ;
- Mathieu LAGOUARDE, le 30 avril ;
- Giani VAN RIEL, le 3 octobre ;
- Nicolas VERGNES, le 7 octobre ;
- Maxime LAPEYRE, le 16 novembre.

Félicitations aux parents, et longue et heureuse vie à ces tout jeunes Bonnutiens ; pour avoir des Bonnutiennes il faudra attendre 1996 !

Des fêtes

Pour casser un peu le rythme de notre vie quotidienne, la fête du village demeure une période de détente et de convivialité. Des festivités qui ont permis à toutes les catégories d'âge de passer d'agréables moments. Les anciens et les

amoureux des chevaux ont eu la chance de voir, pour la première fois à Bonnut, une compétition équestre qui a drainé une foule relativement nombreuse et enthousiaste. Enthousiastes étaient également les tout jeunes qui ont eu de belles frayeurs lors de la partie de pêche du samedi matin. En effet, leurs petits bras n'avaient pas assez de force pour sortir de l'eau des truites presque aussi grosses qu'eux. Tout cela sous un soleil radieux, qui, cette année, a été plus que généreux au grand désarroi de nos agriculteurs pour qui la météo est le baromètre de leur humeur et de leur portefeuille. En effet, pour les onze mois écoulés, seulement 870 millimètres d'eau sont tombés sur Bonnut (origine : lo Jan de Bièch) contre 1 090 pour 1994. Le climat évolue rapidement, lui aussi, il n'est pas si loin le temps où la neige était présente tous les hivers et où il fallait la masse pour casser la glace dans les mares, le seul abreuvoir pour le bétail. Que nous réserve l'avenir ?

Des élections

L'événement qui a fait le plus bouger notre village est l'élection municipale. Trente-trois candidats désireux de servir la commune se sont affrontés courtoisement et loyalement. Quinze d'entre eux étaient nécessaires pour former le conseil municipal, ils ont eu la préférence de vos suffrages et essayeront de mener à bien la mission que vous leur avez confiée avec, à leur tête, Jean Poeydarrieu, notre nouveau maire, qui succédera à Claude Demarsan qui aura servi la commune pendant trente-six ans !

Comme les années précédentes, l'année 1995 aura eu ses hauts (pas trop hauts) et ses bas (pas trop profonds), ses bonheurs et ses malheurs et comme d'habitude nous dirons nostalgiques :

*Dobleban, enqùera ua de passada !**

(*) Pour aider le pauvre pèlerin de passage qui n'entend pas notre langue, le titre est « une année de plus », la conclusion, « Double-ban, encore une de passée ! »